



Canadian Association of University Teachers  
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

 [www.caut.ca](http://www.caut.ca)  
[acppu@caut.ca](mailto:acppu@caut.ca)

2705, promenade Queensview Drive  
Ottawa (Ontario) K2B 8K2

Tel\Tél. 613-820-2270  
Fax\Télééc. 613-820-7244

**PAR COURRIEL : [justin.trudeau@parl.gc.ca](mailto:justin.trudeau@parl.gc.ca)**

Le 28 novembre 2018

Le très honorable Justin Trudeau  
Premier Ministre du Canada  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1A 0A6

Monsieur le Premier Ministre,

Lors de l'assemblée du Conseil de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université qui a eu lieu le week-end dernier à Ottawa, les délégués représentant plus de 72 000 membres du personnel académique et professionnel en poste dans les universités et les collèges du pays ont adopté, à l'unanimité, une résolution dénonçant le recours, par votre gouvernement, d'une loi visant à mettre fin aux négociations entre Postes Canada et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, et ordonnant de ce fait le retour au travail de ces travailleurs.

Cette loi viole le droit à la libre négociation collective. En 2011, lorsque le précédent gouvernement conservateur a contraint, par une loi, les travailleurs et travailleuses des postes à reprendre le travail, le juge Firestone, de la Cour supérieure de l'Ontario, a statué que cette loi était anticonstitutionnelle, puisqu'elle violait les droits à la liberté d'association et à la liberté d'expression inscrits dans la *Charte*. De même, la Cour suprême du Canada a déterminé en 2015 que le droit de grève est protégé par la *Charte*.

L'ingérence du gouvernement dans ce dossier a pour conséquence de laisser en plan bon nombre des graves enjeux sur la table de négociation. Les travailleurs et travailleuses des postes ont vu leurs conditions de travail se détériorer au cours des dix dernières années, en partie parce que Postes Canada n'a pas su réagir adéquatement à la hausse fulgurante du volume de colis, et remédier au fardeau que ce phénomène a représenté par la suite pour les travailleurs. La question des blessures professionnelles à Postes Canada, qui ont bondi de presque 45 pour cent depuis deux ans, n'est également pas réglée. Aujourd'hui, le taux de blessures d'un facteur correspond à huit fois le taux moyen des autres employés d'organisations sous réglementation fédérale.

L'adoption de la loi ordonnant le retour au travail déçoit les travailleurs de toutes les régions et de tous les secteurs d'activité au pays qui s'efforcent de négocier de bonne foi des enjeux comme la santé et la sécurité, l'équité, la juste rémunération et des conditions de travail équitables, et d'exercer leurs droits démocratiques.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,



David Robinson

c. c. L'honorable Patty Hajdu, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail ([Patty.Hajdu@hrsdc-rhdcc.gc.ca](mailto:Patty.Hajdu@hrsdc-rhdcc.gc.ca))

L'honorable Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice et procureure générale du Canada ([mcu@justice.gc.ca](mailto:mcu@justice.gc.ca))

Mike Palecek, président national du STTP ([mpalecek@cupw-sttp.org](mailto:mpalecek@cupw-sttp.org))